

Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal

**Étude du préavis No 06/2022
Budget de l'exercice 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

MM.	Oscar Cherbuin	Colombier
	Serge Gambarasi	Bussy-Chardonney
	Jacky Leimgruber	Ecublens
	Antoine Gerber	Echandens

Et Mme
Patricia da Rocha Morges, président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 24 août 2022 à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2023, en présence de MM. Christian Maeder, Président du Comité de direction, M. Alain Garraux, responsable des finances et informatique du Comité de direction, et M. Olivier Narbel, Directeur a.i., ainsi que de Mme Brigitte Baumberger, Adjointe administrative. La Commission exprime ses remerciements aux personnes présentes pour les explications communiquées et leur disponibilité.

Le projet de budget 2023 a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements complémentaires très détaillés sur tous les comptes présentant un écart sensible par rapport au budget 2022.

L'analyse des comptes a été orientée sur la comparaison systématique de toutes les charges budgétées avec les charges de l'année précédente. Les écarts supérieurs/inférieurs à CHF 10'000.-- ont été analysés en détail. La même approche a été choisie pour les différences au niveau des revenus.

Suite à l'analyse et à l'étude des chiffres, nous avons posé des questions sur les sujets suivants :

- Prévisions suite à l'annonce de l'augmentation des prix de l'énergie
- Adaptation des salaires

Participation des communes

Le montant de la contribution à charge de l'ensemble des communes, pour équilibrer le budget, est de CHF 3'182'350.00. Ceci représente une hausse de CHF 35'850.00 (+1.14%). La répartition des dépenses entre les Communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du préavis N° 06/2022.

Budget total

CHF 4'838'450.00 soit une hausse comptable de CHF 214'350.00 par rapport à 2022.

Budgets Administration générale / Finances /Exploitation

Par rapport à l'année précédente les charges d'administration générale et d'exploitation fluctuent modérément. Les charges de l'administration générale sont budgétées pour 2023 à hauteur de CHF 359'450.00 en diminution de CHF 53'050.00 par rapport à 2022.

Les charges de la rubrique « finances » sont réduites de CHF 255'500.00 à CHF 252'600.00.

Le coût total d'exploitation s'élève à CHF 4'226'400.00 contre CHF 3'956'100.00 en 2022, en augmentation de CHF 270'300.00 par rapport à l'année précédente.

Investissements

A titre indicatif, le budget examiné comprend également un projet d'intention sur les investissements de la période 2023 – 2027. Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus s'élève pour 2023 à CHF 2'000'000.00. A partir de 2023 les investissements liés à la STEP ne sont plus planifiés car ils sont prévus sous « Modernisation & agrandissement de la STEP »

Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-facture du budget qui lui a été soumis. Les investissements prévus sont minimes, afin de permettre le fonctionnement de la STEP, mais sans oublier que cette dernière va être modifiée pour les micro-polluants.

L'augmentation des prix de l'énergie a été prévue, (10% pour le gaz, 25% pour l'électricité), tout en sachant que 30% de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la STEP est auto-produite.

L'augmentation des salaires a été prévue de 2,5% pour le coût de la vie et 0,64% pour l'augmentation réelle des salaires.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2023 tel que présenté dans le préavis No 06/2022, en votant les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 06/2022 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2023 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur

Patricia da Rocha

Morges, le 28 septembre 2022